

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 691

**Artikel:** La paix enfin ?...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265567>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Les temps sont difficiles, dites-vous ? Vous êtes là pour les rendre meilleurs.

Marc-Aurèle.

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.- 6 mois : 3.50 ETRANGER : 8.- Le numéro... : 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>	<p><b>ANNONCES</b></p> <p>11 cent. le mm.</p> <p>Largeur de la colonne : 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p>
--	---	---	--

## La paix enfin?...

Ce mois d'août, mois de vacances pour tant de gens comme pour notre journal, ce mois d'août a été fertile en événements d'importance capitale pour l'humanité. Car c'est en effet depuis la parution de notre dernier numéro que, coup sur coup, nous sont arrivées les nouvelles, d'abord de la déclaration de guerre en dernière heure de l'URSS au Japon, puis celles, terrifiantes, du lancement de la bombe atomique, et enfin, en conclusion inévitable des deux premières, de la capitulation du Japon. Et au moment où ces lignes sont écrites, cette capitulation vient d'être signée. On ne se bat plus. La guerre est finie.

Nous devrions exulter de joie et de délivrance. Mais nous avons été trop longtemps empoisonnés par l'atmosphère dans laquelle nous avons vécu pour ne pas en ressentir encore les effets délétères, et la confiance et la sérénité ont grand peine à se rétablir dans nos cœurs. Nous voyons encore trop de ravages, trop de destructions matérielles et morales autour de nous. Nous avons peine à reprendre espoir et courage. Et pourtant là est le devoir. Le devoir de regarder en face et sans scepticisme les temps qui viennent, le devoir d'agir courageusement et de tout notre cœur pour les rendre meilleurs — le devoir aussi, et celui-là n'est pas sans doute le plus facile, de savoir reconquérir en pleine conscience de nos responsabilités nos âmes troublées et désorientées.

C'est à cette tâche, qu'en ces journées ensoleillées de septembre commençant, notre journal tient à appeler ses lectrices.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

## L'„Idée“ marche-t-elle à Genève?...

L'initiative constitutionnelle lancée dans ce canton par le Parti du Travail en faveur du suffrage féminin intégral a réuni, dans les délais légaux de trois mois, le chiffre global de 8.892 signatures. La pétition qui accompagne cette initiative devant être poursuivie jusqu'au 10 septembre, nous en indiquerons le résultat dans notre prochain numéro.

Le chiffre imposant des électeurs qui ont signé l'initiative constitutionnelle dans un délai si court doit encore être vérifié par les instances officielles; et là il faut toujours compter sur un certain déchet, que les connaisseurs évaluent au 10 %: signatures non valables, illisibles, etc., etc. C'est pourquoi les organisateurs d'une initiative savent qu'il est prudent de s'assurer une large marge avant de procéder à un dépôt en Chancellerie. A titre indicatif, nous rappelons ici que l'initiative lancée en 1937-38 par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin avait atteint aussi près de 8.000 signatures (il est vrai qu'elle y avait mis le temps, la loi n'exigeant pas à ce moment un délai-limite), dont nous avions dû nous-mêmes exclure un millier de signatures non valables, vu la complication, heureusement supprimée maintenant, de la cueillette de signatures par listes de communes. Mais les organisatrices étant des femmes, cette vérification avait entraîné une année dans les bureaux avant que l'initiative fût soumise dans un délai tout à coup remarquablement bref à la votation populaire!! toutes difficultés, qui, nous aimons à le croire, seront évitées à des électeurs! Le délai

légal pour la date de la votation populaire après un dépôt d'initiative étant d'une année, c'est donc avant le 7 août 1946 au plus tard que les électeurs seront appelés à se prononcer. Et dans l'intervalle évidemment, le Grand Conseil — qui, rappelons-le, n'a pas voulu discuter du projet reconnaissant également le droit de vote aux femmes de M. le député Dupont-Willemin, avant de savoir si l'initiative du Parti du Travail aboutirait!! — se sera également prononcé pour ou contre le dit projet, et cela plus ou moins rapidement suivant l'intérêt qu'y apporteront ces messieurs. N'oublions pas, pour éclairer de quelque lumière tout ce qui va ou non se passer dans ce domaine au cours de ces prochains mois, que novembre 1945 verra à Genève, d'abord les élections du Grand Conseil toujours âprement disputées, puis trois semaines plus tard, celles du Conseil d'Etat... Pour notre part, nous estimons hautement préférable que la décision du Grand Conseil sur le projet Dupont-Willemin et celle des électeurs sur l'initiative — à l'encontre de ce qui se passe à Zurich, le but de ces deux projets est exactement le même — ait lieu après les élections, l'atmosphère ayant chance alors d'être assainie et l'opinion publique mieux disposée à considérer le vote des femmes en lui-même en dehors de toute attache de parti; mais nous savons qu'il était des milieux où l'on espérait que les choses seraient hâtées de telle façon que, si nous ne pouvions pas voter encore à ces élections-là, notre cause serait tout au moins soumise aux électeurs en même temps que les listes de candidats au Parlement cantonal.

\* \* \*

Ceci étant rappelé, que pouvons-nous attendre, en cette occasion, des partis politiques? Les deux partis de gauche et d'extrême-gauche (Parti socialiste, et Parti du travail) étant hors de question, puisqu'ils ont eux-mêmes lancé, l'un un projet de loi, l'autre une initiative, quelle attitude vont prendre en face d'eux les partis dits « historiques »? C'est ce que l'Association pour le Suffrage a eu l'indiscrétion de leur demander. Le plus puissant, celui qui jusqu'à présent s'est toujours attribué la part essentielle de toute la manne politique — *Quia nominor leo* —, nous avons nommé le parti radical, a confirmé en noir sur blanc la décision que notre numéro avant les vacances signalait déjà: « Nous sommes opposés au suffrage féminin cantonal, mais par contre partisans du suffrage féminin fédéral pour lequel nous voterons à Berne ». Merci pour cet appui au postulat Oprecht... et malgré les quelques doutes que nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver sur le compte de certains de nos conseillers nationaux genevois! notre comparaison de la balle de tennis, toujours lancée selon les circonstances du terrain fédéral au terrain cantonal et du terrain cantonal au terrain fédéral, reste toujours valable!

Le parti indépendant et chrétien-social, lui, a jugé plus sage de rester sur une prudente incertitude, en déclarant que « sa réponse dépendait de son assemblée de délégués, qui, seule, avait qualité pour prendre une décision en ce domaine. » Cette assemblée a eu lieu plusieurs semaines plus tard, s'est occupée de diverses questions comme nous l'avons appris par d'abondants communiqués de presse, mais sans que nous y ayons trouvé le moindre mot relatif au sujet qui nous intéresse. Nous savons, il est vrai, que certains hommes en vue de ce parti, un conseiller d'Etat notamment, sont favorables à notre cause; mais nous sommes obligés malheureusement de rester dans l'expectative sur les directives qui seront données aux électeurs chrétiens-sociaux-indépendants, quand le moment viendra de se prononcer.

Quant au parti national-démocrate, le *Journal de Genève*, qui est, quoi qu'il en dise, son organe plus ou moins officiel, a publié sous la plume de son collaborateur, Marcel Henchoz, au cours d'une série d'articles préparant les élections de novembre, des consi-

dérations sur le vote des femmes qui peuvent sembler de bon augure. Rassurant, par la voix d'un homme politique avisé, ceux qui, dans les milieux conservateurs, redoutent si fort que le suffrage féminin avantage essentiellement les partis de gauche, M. Henchoz relève très justement qu'il ne tient qu'aux partis de droite d'intéresser eux aussi les femmes à la chose publique, et de les engager à participer au scrutin en recommandant à chaque « bourgeois » d'emmener avec lui sa « bourgeoise »! D'ailleurs le vote des femmes étant, de par la force des choses, destiné à s'imposer, même chez nous, il est plus sage de le soutenir en agissant dès maintenant de façon à trouver en lui, non pas un adversaire, mais un appui. Car — et c'est toujours le *Journal de Genève* qui parle — « les arguments que l'on opposait autrefois aux partisans du vote des femmes n'ont plus cours: le rôle joué par les femmes ces dernières années a consommé leur désaffection. D'autre part, tous les grands pays démocratiques connaissent le suffrage féminin... or si l'on admet que notre pays ne peut rester en dehors des grands courants qui traversent le monde, il faut que chez nous aussi la femme puisse se prononcer ». Ces paroles ne sont d'ailleurs pas neuves dans ce journal, car nous avons toujours compté dans le parti démocratique de fidèles et fervents partisans, tels les Paul Pictet, les Edouard Chapuisat, d'autres encore, et actuellement les Ch. Briquet et les Jean Ferrier; mais c'est malheureusement la génération qui monte qui nous est opposée, et c'est pourquoi les déclarations que nous venons de citer nous paraissent significatives.

\* \* \*

Telle est, en ce début de septembre, notre situation suffragiste à Genève. Nous avons pensé utile, au retour de vacances durant lesquelles nos lectrices ont forcément un peu perdu de vue le dédale compliqué de la politique cantonale à notre égard, de la leur remettre clairement en mémoire afin qu'elles soient prêtes pour les campagnes qui nous attendent.

E. Gd.

## Notes d'actualité

### Les conditions d'existence des ouvrières japonaises.

Qu'on se rende aux champs, dans les bureaux ou les usines, partout au Japon la femme accomplie une dure besogne. La routine monotone de la vie de fabrique, les longues heures d'un travail souvent fastidieux sont en harmonie avec

les traditions séculaires d'un peuple qui, il y a soixante ans, vivait encore sous un régime féodal. D'autre part, l'esprit fataliste des Nippons a empêché la rapide extension des mouvements unionistes parmi la classe ouvrière. Une fois leurs études achevées, des milliers de jeunes filles japonaises trouvent en engagement dans les fabriques, surtout dans les industries textiles qui constituent le pivot de la vie industrielle du pays et dépendent largement de la main-d'œuvre féminine. Ainsi, le problème des ouvrières de fabriques est essentiellement un problème intéressant la femme, et par là, tout l'avenir de la race nipponne.

Le système de *dormitory*, en usage dans les établissements japonais, est inconnu chez nous, il représente un des aspects les plus particuliers de l'industrie au pays du Soleil Levant. En règle générale, l'employeur nourrit et loge son personnel, et le modique salaire par lui alloué est versé directement aux parents. Les jeunes ouvrières vivent en communauté dans de vastes locaux; elles travaillent, mangent, dorment et se divertissent, selon la règle en vigueur dans l'établissement; souvent elles y reçoivent également un complément d'instruction. Pour qui connaît la nature gaie et enjouée de la jeune fille japonaise, il ne pourra manquer d'être frappé par le sérieux de ces ouvrières! On les voit attentives à leur tâche, vêtues d'uniformes soignés, enroulant des cocons de soie ou travaillant aux fuseaux, incroyablement prestes et habiles. Elles lèvent rarement les yeux, car un surveillant peut toujours surgir dans le voisinage. Les conditions de logement de ces dortoirs attachés aux fabriques ne sont pas uniformes. Le chauffage y est généralement insuffisant, sauf dans les établissements très modernes. Cependant, grâce à certaines réformes législatives et à l'initiative de patrons animés d'idées progressistes, certaines usines ont fait aménager des locaux spacieux avec des miroirs, des tables de toilette, des lavabos, etc... Ces *dormitories* sont spacieux, bien éclairés, hygiéniques et d'une extrême propreté. Les vastes salles à manger, les confortables salles de jeux ou de musique, les salles de bains sont devenues d'un usage courant dans les grands établissements modernes. Généralement, ces locaux sont confiés aux soins d'une surveillante qui est responsable du bien-être moral et matériel des ouvrières.

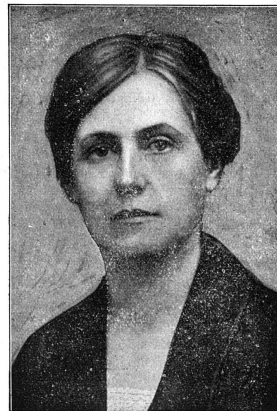
(La fin en 3<sup>e</sup> page) Fanny Max.

### Une réunion féministe internationale à Genève

Une convocation de Mrs. Corbett Ashby, la présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique

### Quarante ans de barreau féminin La première avocate genevoise

C'est en 1905, en effet, que dut être modifiée la loi genevoise sur l'exercice de la profession d'avocat, afin de permettre à Mlle Nelly Favre, licenciée en droit de l'Université de Genève, d'accéder au barreau, chose qui, à cette époque, semblait extraordinaire, et qui avait toujours été le rêve de la nouvelle avocate. Grande a été l'activité de Mme Schreiber-Favre au cours de ces 40 années, l'enseignement du droit dans des écoles secondaires de jeunes filles se joignant à sa pratique d'avocate, et à des tâches féministes (Femmes universitaires, Soroptimist-Club, etc., etc.). Notre journal lui présente tous ses vœux pour ce quarantième anniversaire d'un travail fécond qui a certainement contribué à l'avancement de notre cause.



Cliché Mouvement Féministe  
Mme SCHREIBER-FAVRE  
à la date de son accession au barreau

### LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traitée depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos